

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 21 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME. BASSO-GUICHARD,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MMES BOUCIER, ET NEGRE, M. BADO, C

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 16/09/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : TARIFS PRESTATIONS BUDGET ANIMATIONS – COMMUNICATION / PLACE AUX METIERS D'ART
DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART**

Vu la délibération D2020.11.18-07 du 18 novembre 2020, créant un budget annexe Animations – Communication,

Vu le Règlement N°13092022 du 13 septembre 2022 de participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art pour l'édition 2023 du 27 mars au 2 avril 2023 « Sublimier le quotidien » applicable à la France et de l'article 4.6.3 « Gratuité pour les professionnels et entreprises » :

La participation des professionnels aux JEMA est gratuite. Toutefois, pour le week-end (donc, à l'exclusion des Rendez-vous d'Exception), un Porteur de projet pourra solliciter des Professionnels des Métiers d'art, Entreprises du Patrimoine Vivant participant à son événement unique, une participation financière à des fins de mutualisation des moyens et au bénéfice de tous afin d'optimiser, par exemple, la communication de l'événement unique, la logistique et les conditions d'accueil des participants à l'événement unique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'organisation de la manifestation « Place aux Métiers d'Art ».

Il convient pour ce faire, d'éventuellement, fixer par délibération les tarifs pour la participation financière à la communication de ladite manifestation.

L'encaissement de ces recettes se fera à l'inscription par la régie du budget Animations-Communication.

Monsieur le Maire propose pour soutenir les métiers d'art et pour être fidèle au label « villes et métiers d'arts » de maintenir la gratuité et d'opérer une sélection qualitative des artisans retenus pour participer à cette manifestation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : de poursuivre l'organisation de la manifestation « Place aux Métiers d'art dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art ».
- **FIXE** : de maintenir la gratuité de cette manifestation pour les artisans d'art
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING